



INSCRIPTION
RESTAURANT SCOLAIRE et/ou GARDERIE PERISCOLAIRE
Année scolaire 2025-2026

Mon (mes) enfant(s) s'inscrit : **Prénom :**
: **Prénom :**
: **Prénom :**

NOM :
NOM :
NOM :

AU RESTAURANT SCOLAIRE A LA GARDERIE PERISCOLAIRE

PARENTS

Père	Mère
NOM _____	NOM _____
Prénom _____	Prénom _____
Adresse _____	Adresse _____
① Maison _____	① Maison _____
① Travail _____	① Travail _____
① Portable _____	① Portable _____

MAIL OBLIGATOIRE :

(pour la connexion sur le site ropach.com)

Responsable légal :

Père Mère Autre (avec autorité parentale ou autorité compétente) :

Facturation au nom :

De la Mère DU Père : Du père et de la Mère
 De la mère semaine : A B Du Père semaine : A B

Nous autorisons le transport à l'hôpital en cas d'urgence et les sorties organisées.

MEDECIN TRAITANT : _____

① _____ Adresse _____

En cas d'empêchement de notre part, les personnes autorisées à reprendre notre(nos) enfant(s) sont :

NOM Prénom _____ ① _____

NOM Prénom _____ ① _____

(suite page suivante)

POUR LA CANTINE 2025/2026

<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Classe</u>	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Sans Porc</u>	<u>Végétarien</u>	<u>Autre</u>
			<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>						

Allergies connues à certains aliments :

Se connecter au site ropach.com avec votre identifiant et votre mot de passe

Dans tous les cas, les inscriptions et les annulations devront être saisies sur le site ROPACH.com au plus tard la veille **avant 10h00** (vendredi pour le lundi). Il en est de même pour les annulations de repas pour raison médicale. Tout repas qui ne sera pas annulé dans ce délai, ne sera pas remboursé. Néanmoins le repas pourra être retiré au restaurant scolaire le jour-même entre 12h30 et 13h30 en apportant les récipients nécessaires.

En cas d'absence non prévue d'un enseignant, le repas peut être soit retiré à la cantine, soit non facturé le premier jour.

GARDERIE PERISCOLAIRE 2025/2026

Est(sont) inscrit(s) pour l'année à jours fixes, dans ce cas je complète la grille annuelle :

	<i>Matin 7h-8h35</i>	<i>1^{ère} heure soir 16h30-17h30</i>	<i>17h-30-18h 30</i>
LUNDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MARDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEUDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VENDREDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Rappel : toute heure commencée est due.

Est (sont) inscrit(s) de façon occasionnelle.

Se connecter au site ropach.com avec votre identifiant et votre mot de passe

Dans tous les cas, les inscriptions et les annulations devront être saisies sur le site ROPACH.com au plus tard la veille **avant 10h00** (vendredi pour le lundi). Il en est de même pour les annulations pour raison médicale. Toute présence qui ne sera pas annulée dans ce délai, ne sera pas remboursée.

Tolérance exceptionnelle : changement possible le jour même jusqu'à midi en contactant la mairie.

A partir de la rentrée de septembre 2025, et afin d'éviter les litiges de facturation, le secrétariat de mairie ne fera aucune modification (inscription ou désinscription pour la cantine et la garderie) sur demande téléphonique ou par mail, sauf cas de force majeure. Chaque parent doit anticiper les modifications éventuelles. Toute famille qui utiliserait ce motif de façon récurrente, pourrait voir cette inscription de dernière minute refusée

Je souhaite passer au prélèvement automatique, je complète l'autorisation SEPA Jointe au dossier

Nous soussignés, nous engageons à nous conformer au règlement intérieur des services périscolaires.

Signature et date :